CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche Service de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 12207

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

OBJET : Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires - CPER 2015-2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'enseignement supérieur et à la recherche, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'Institut Méditerranéen de la Ville et des Territoires (IMVT) est un équipement d'enseignement supérieur qui réunit et mutualise les moyens de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille, de l'Institut d'Urbanisme et d'Aménagement Régional (composante d'Aix-Marseille Université) et de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage.

Ce regroupement a pour vocation de favoriser les dialogues et croiser les savoir-faire afin de mieux former des architectes urbanistes et paysagistes à la complexité des enjeux de transformation des territoires, notamment dans le bassin méditerranéen.

Ce pôle d'enseignement et de recherche structurant sera réalisé à Marseille, en centre-ville dans la zone d'aménagement concertée (ZAC) Saint-Charles - Porte d'Aix. Il résulte de la volonté conjointe de l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil départemental, de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Ville de Marseille. Centré sur les problématiques urbaines et architecturales et associant une pluralité d'acteurs et de disciplines, cet équipement sera ouvert sur le monde et contribuera au rayonnement de notre territoire.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par le Ministère de la Culture qui en a confié le mandat à l'Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC).

Le coût total de l'ensemble de l'opération est de 49 773 000 €TTC dont 45 700 000 €au titre des travaux (conforme au budget acté dans le CPER 2015-2020). Les parties mutualisées des 3 établissements regroupés représentent 40% de la surface totale, soit 4070 m² sur les 9657 m² de SU (accueil, documentation, vie étudiante, ateliers mutualisés, ...). La participation du Conseil départemental est de 2 000 000 €

La réception du bâtiment est prévue en juin 2022 et l'ouverture de l'Institut en septembre 2022.

Elaborées avec l'ensemble des co-financeurs, deux conventions sont soumises à votre approbation : une convention-cadre identique pour tous les financeurs et une convention d'application spécifique pour le Département.

Une fiche technique indiquant le plan de financement global est jointe au présent rapport.

Le montant de l'affectation est indiqué en annexe au rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

IMVT Institut méditerranéen de la ville et des territoires CPER 2015-2020

Organisme porteur	Ministère de la Culture Direction générale des Patrimoines 182 rue Saint-Honoré 75001 PARIS cedex 01 La Directrice chargée de l'architecture, adjointe au directeur général des patrimoines : Agnès VINCE		
Représentant	Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la Région Provence- Alpes-Côte d'Azur		
Maitre d'ouvrage délégué	OPPIC : Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture		
Pour le compte de	l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Marseille (ENSA-M) avec l'Ecole nationale supérieure du paysage (ENSP) et l'AMU pour l'Institut d'urbanisme et d'aménagement régional (IUAR)		
Montant sollicité	2 000 000 €		
Montant total du projet	49 773 000 €TTC		
Mesure	CPER 2015-2020, volet immobilier		
Objet	Regroupement des 3 écoles (architecture, paysage, urbanisme)		
Lieu d'exécution du projet	ZAC Saint-Charles – Porte d'Aix		

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES €TTC		RECETTES €	
Détail	Montant	Origine	Sollicité(es)
Etudes et travaux (toutes dépenses confondues)	45 700 000 €	Etat	26 300 000 €
Acquisition foncière	2 618 000 €	dont MCC	26 000 000€
Equipements	1 255 000 €	dont MESR	300 000 €
Déménagement	200 000 €	Région	6 130 000 €
		Métropole Aix-Marseille	6 000 000 €
		Ville de Marseille	6 130 000 €
		Conseil départemental	2 000 000 €
		ENSA-M (ressources	
		propres)	3 213 000 €
TOTAL	49 773 000 €	TOTAL	49 773 000 €

Proposition de subvention du Conseil départemental : 2 000 000 € soit 4,02%